

MOT DU PRÉSIDENT

La Commission des finances publiques recommande la mise sur pied d'un comité consultatif sur l'indexation des rentes des retraités de l'État

En juin dernier, la Commission des finances publiques a rendu public son rapport sur les suites à donner aux auditions des 2 et 3 février 2010 sur l'indexation des rentes de retraite des retraités de l'État. Cette commission recommande que la CARRA dirige un comité consultatif sur les services aux retraités et l'indexation de leur rente de retraite.

L'entente entre les centrales syndicales et le gouvernement

Les centrales syndicales et le gouvernement ont convenu d'un nouveau type de cotisation à prime unique afin que les surplus ou les déficits constatés soient réels dès la parution des évaluations actuarielles.

Afin d'éviter des variations rapides et extrêmes des taux de cotisation, les parties ont convenu d'une réserve de 10 % des avoirs du fonds. Ce type de réserve apparaît légitime à première vue. Toutefois, l'obligation des actifs de rembourser leur dette à l'égard des retraités demeure. Une voie intermédiaire doit être trouvée.

Lorsque les surplus se situent entre 10 et 20 % des avoirs, une deuxième mesure, celle d'utiliser ces surplus pour réduire d'abord le taux de cotisation, doit être encadrée afin de dégager une

marge de manœuvre pour que les actifs remboursent d'abord leur dû aux retraités.

De 2000 à 2005, les actifs ont emprunté aux retraités une somme de 2 G\$. Les retraités doivent forcer le remboursement sans délai de cette somme pour financer l'indexation de leur rente de retraite.

Si l'entente entre le gouvernement du Québec met les actifs à l'abri de ce remboursement, le gouvernement devra, comme un assureur, agir à leur place et rembourser lesdites sommes.

Les retraités doivent mettre le poing sur la table

Si des politiciens font obstacle aux retraités pour qu'ils récupèrent le retour sur leurs investissements, à la prochaine élection, ils devront rendre compte de leurs gestes. Il faut que les politiciens sachent qu'il y a un prix à payer pour l'inaction ou pour le manque de respect des retraités. Les politiciens doivent savoir que les chaînes d'adhésion à un parti politique risquent de se rompre, car le mépris ou la négligence pourraient rompre ces liens.

Urgence d'agir

Le Conseil du trésor ou le gouvernement doit agir dès maintenant et procéder par décret pour que soit créé le comité consultatif recommandé par la Commission des finances publiques. Si le gouvernement ne procède pas maintenant, c'est qu'il a



Par Rodrigue Dubé

très peu de respect pour ceux qu'il a délégués pour siéger à cette commission.

Le rapport de cette commission est unanime, ce qui implique que la majorité libérale s'est prononcée elle aussi en faveur de cette recommandation. Cette majorité a protégé ses arrières avant de se prononcer en faveur de cette recommandation. Elle a consulté le Conseil du trésor ou le Conseil exécutif.

Le temps d'attente est terminé. C'est maintenant que la décision doit être prise, c'est maintenant que le comité doit être mis sur pied, c'est maintenant que le comité doit commencer ses travaux et c'est maintenant le temps que toutes les associations de retraités présentes à la commission parlementaire puissent siéger sans délai sur ce comité.

Ces associations sont : L'AREQ, le RRAME, l'AQRP et l'ADR. La diversité des points de vue et l'expertise doivent être représentées sur ce comité.

C'est maintenant au Conseil du trésor et par le fait même, au gouvernement de mettre en place ce comité dès le début de l'automne 2010.

VOTRE COTISATION EST-ELLE ÉCHUE? Vous ne connaissez pas la date d'échéance de votre cotisation? Informez-vous par courriel à Michel Gilbert : migil@maskatel.net ou en lui téléphonant au 450 773-5566.

Si votre cotisation est échue, remplissez le formulaire ci-joint en choisissant de préférence la déduction mensuelle (2,50 \$) à la CARRA, ou en postant un chèque de 30 \$ au nom de l'ADR à Michel Gilbert, 12935, rue Yamaska, Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 1B7. Votre support est important.



Par Aline Couillard
Vice-présidente

Qui fera le pas?

Nous, les retraités, attendons depuis fort longtemps la correction de l'indexation de nos rentes de retraite. Nous savons que l'équité en cette matière est incontournable, donc qu'elle nous sera rendue. Nous demeurons cependant inquiets quant au délai pour nous rendre justice.

Aux politiciens de tous les partis, nous avons exposé le problème, justifié largement le bien-fondé du maintien de notre pouvoir d'achat, démontré la faisabilité de l'indexation, proposé des pistes de solution.

Que pouvons-nous faire de plus ? La grève ? Ce n'est plus un moyen à notre disposition. Couper le paiement de nos taxes et impôts ? Nous encourageons des pénalités. Cesser notre bénévolat ? Nous avons trop de cœur pour cela.

Les politiciens ont-ils choisi de nousurrer?

Le **Parti libéral** a promis la réindexation de nos rentes si les fonds dégageaient des surplus, lors de son conseil général tenu à Sherbrooke, les 1^{er}, 2 et 3 février 2002, mais il n'a pas tenu sa promesse. De plus, les maigres concessions faites par ce gouvernement en notre faveur : comité d'études, commission parlementaire et autres n'auraient-elles comme but que d'étirer le temps sans aucune manifestation réelle d'accorder la pleine indexation à des retraités dont les revenus ne s'ajustent plus avec la hausse

constante du coût de la vie ?

Deux députés du **Parti québécois** ont qualifié publiquement d'erreur de leur parti d'avoir décrété cette désindexation, notamment à une rencontre du caucus de la Montérégie, le 8 avril 2005 et lors de la manifestation des retraités devant le Parlement, à Québec, le 30 septembre 2009, mais rien à ce jour ne démontre la volonté politique de réparation.

L'Action démocratique s'est prononcée, à plusieurs reprises, en faveur de la correction du pouvoir d'achat des retraités de l'État.

Pour Québec solidaire, la question des conditions de vie des retraités l'interpelle au plus haut point.

« L'injustice criante dont sont victimes les retraité(e)s des secteurs public et parapublic doit être réglée dans les plus brefs délais et vous pouvez compter sur l'appui de Québec solidaire pour faire pression auprès du gouvernement » écrivait-il le 8 juillet 2010.

L'opinion du **Parti Vert** reste à préciser. Les membres de la **Commission des finances publiques** se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la création d'un comité de travail, sous la direction de la CARRA, pour trouver des correctifs à la désindexation des rentes de retraite. Maintenant qu'ils ont recommandé les outils pour accomplir le travail, c'est au Gouvernement libéral et à son Conseil du

trésor d'agir avec promptitude. Ce gouvernement doit créer dès maintenant ce comité de travail, lui fournir les moyens adéquats et lui donner la marge de manœuvre pour arriver à une solution qui mettra fin à l'appauvrissement des retraités.

Tous les députés rencontrés ont été courtois et attentifs, mais aujourd'hui, nous avons la conviction que les retraités ont le goût de leur dire que la politesse ne paie pas les essentiels de s'alimenter, de se vêtir, de se loger et de se soigner. Aux récentes négociations, le gouvernement, par sa ministre Madame Monique Gagnon-Tremblay, a accordé aux syndicats l'accumulation d'une réserve de 20 % de la valeur du fonds de retraite avant de procéder à l'indexation des rentes. L'introduction d'une formule d'indexation n'est-elle pas la reconnaissance du principe du maintien du pouvoir d'achat par les deux parties ? Cela devrait nous réjouir. Avec un optimisme débordant, disons qu'elle finira bien par s'appliquer, « **MAIS NOUS, NOUS SERONS MORTS, MON FRÈRE** » comme le dit si bien la chanson de Raymond Lévesque.

En attendant ce jour, nous lançons le défi à tous les partis politiques de **remettre leur dû** aux retraités et nous demandons aux retraités de se rappeler, lors des prochaines élections, de la devise du Québec: JE ME SOUVIENS.

REMERCIEMENTS DU CA DE L'ADR AUX MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DES FINANCES PUBLIQUES ET OBLIGATIONS DE RÉSULTATS

Le conseil d'administration de l'ADR remercie les députés membres de la Commission parlementaire des finances publiques pour avoir :

- entendu les parties concernées au sujet de l'indexation des rentes de retraite des retraités des secteurs public et parapublic,
- reconnu les retraités comme partie prenante des discussions concernant l'indexation des rentes de retraite,
- recommandé la formation d'un comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation,
- pris l'engagement d'exercer un suivi quant à l'évolution de notre dossier.

OBLIGATIONS DE RÉSULTATS

Le conseil d'administration de l'ADR :

- exercera, avec le soutien des retraités, toutes les pressions utiles pour que le Conseil du trésor ou le gouvernement donne suite à la recommandation de la Commission des finances publiques en créant le comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation,
- fera, avec le soutien des retraités, toutes les représentations utiles pour que l'ADR soit membre de ce comité,
- assurera, auprès des retraités, un suivi rigoureux de l'évolution des travaux de ce comité.

Jeudi, le 28 octobre 2010

Assemblée générale de l'ADR, suivie d'un souper spaghetti

Vous êtes cordialement invité à participer à notre assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi 28 octobre, au Centre multifonctionnel de Boucherville, 1075 rue Lionel-Daunais, Boucherville.

Vous pourrez lire l'avis de convocation et l'ordre du jour de l'assemblée générale dans le feuillet joint au présent journal.



SOUPER SPAGHETTI — Cette année, nous innovons.

Sous la direction de Gilbert Clément, nous organisons un souper spaghetti. Ce souper aura lieu au Centre multifonctionnel de Boucherville, c'est-à-dire, au même endroit où nous tenons notre assemblée générale qui se terminera à 17 h. Le souper suivra vers 17 h 30.

Nous vous invitons à réserver votre place dès que possible en téléphonant à **Michel Gareau 450 655-3769**.

S.V.P., faites votre chèque au nom de l'ADR. Postez-le à :

Michel Gareau
974, rue de Courcelle
Boucherville (QC) J4B 6R3

Le coût du souper, entrée, SPAGHETTI, café et dessert est de **15 \$ par personne**. Les consommations : bières et vins seront payables sur place.

Nous vous attendons nombreux. Si votre conjoint, conjointe, ami(e) ou invité(e) veut se joindre à vous pour ce souper, ils et elles sont les bienvenus (es).

Rodrigue Dubé

DÉCISION DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES PUBLIQUES

L'INDEXATION DES RÉGIMES DE RETRAITE DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

(Extrait continu du rapport de la Commission des finances publiques, juin 2010)

« La Commission constate aussi que les parties concernées ont des demandes qui, tout en allant dans le même sens, ne présentent pas moins des différences notables. Les enjeux étant partagés, il apparaît que les pistes de solutions doivent aussi l'être. Elle estime qu'il serait approprié que les groupes discutent ensemble pour en arriver à un ou des projets de solutions communs. Ceux-ci seront d'autant plus faciles à analyser qu'ils seront partagés par les associations de retraités et les syndicats.

Par ailleurs, les députés considèrent que la CARRA, gestionnaire des régimes de retraite, et dont les retraités sont les clients, doit être partie prenante des discussions. Elle doit y prendre part, car les propositions qui seront discutées et la solution qui serait retenue auront un impact sur la gestion des régimes. En outre, la CARRA possède l'infrastructure et les ressources nécessaires pour évaluer les scénarios qui seront mis sur la table ainsi que leurs impacts sur les retraités, les participants actifs et le gouvernement. »

Pour toutes ces raisons, la Commission recommande :

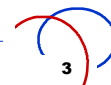
La création d'un Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation, distinct des comités de retraite, au sein de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Ce comité, dont la forme et le mandat restent à préciser, pourrait être constitué de représentants des associations de retraités, des syndicats et du gestionnaire des régimes et pourrait agir comme interface de discussion et de travail entre les principaux acteurs concernés par cette question. Le comité devrait répondre au conseil d'administration de la CARRA et le résultat de ses travaux pourrait figurer au rapport annuel de cet organisme.

La Commission suggère que, si la formation du comité consultatif nécessite une modification de la loi sur la CARRA, un comité ad hoc soit mis sur pied et commence ses travaux en attendant ladite modification législative.

Conclusion

La Commission poursuivra sa réflexion sur la question de l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic et sera attentive au suivi qui sera donné à sa recommandation.

Satisfaite du déroulement des auditions et des travaux menés jusqu'à présent, la Commission juge nécessaire, à cette étape de la recherche de pistes de solutions, de déposer un rapport intérimaire. Ce faisant, elle considère que, malgré l'avancement du dossier, la résolution de celui-ci passe nécessairement par la concertation des associations de retraités, des syndicats et du gestionnaire des régimes. C'est pourquoi elle soumet quelques pistes de solutions et recommande la mise sur pied d'un comité consultatif qui se penchera, entre autres, sur ces dernières. Compte tenu de la complexité de la problématique et de la nécessité de trouver une solution partagée, les membres de la Commission soulignent qu'il est capital que les parties discutent ensemble. Ils espèrent qu'elles le feront dans un esprit serein et de collaboration. »



ENTENTE ENTRE LES SYNDICATS ET LE GOUVERNEMENT SUR LES FONDS DE RETRAITE

OU

COMMENT NE JAMAIS ACCORDER L'INDEXATION



Par Rodrigue Dubé

Les centrales syndicales et le gouvernement ont convenu, à la fin juin, d'une entente de principe qui devrait conduire le gouvernement à adopter un décret qui changerait les règles de la cotisation au RREGOP et au RRPE.

La cotisation est maintenant de type de prime unique au lieu de prime nivelée. Le résultat final de ce type de cotisation est que les surplus ou les déficits du fonds sont de valeur instantanée. À cause de ce type de cotisation, afin d'éviter les montagnes russes en terme de cotisation, les parties ont convenu d'une réserve de 10 % de la valeur du fonds comme marge de sécurité.

Exemple : Si la valeur du fonds était de 44 G\$ et qu'il y avait un surplus, le niveau de surplus serait utilisé de la façon suivante :

- surplus de 10 % = 4,4 G\$ = surplus de sécurité.
- surplus de 10 % à 20 % = plus de 4,4 G\$ à 8,8 G\$ = surplus à utiliser pour baisser la cotisation.
- surplus de plus de 20 % = 8,8 G\$ et plus = indexation forfaitaire (temporaire) à la demie de l'inflation.

En d'autres mots, s'il arrivait un "accident" et que les mesures pour vider les surplus du fonds de retraite n'avaient pas correctement fonctionné, alors, il pourrait y avoir une indexation.

Nous devons nous battre, mais il n'y a pas un gouvernement ou un parti politique qui réussira à casser les retraités.

LA VRAIE BATAILLE VIENT DE COMMENCER

DÉCISION DE LA COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES :

Création d'un comité sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation des rentes de retraite

Par Rodrigue Dubé

Le 8 juin 2010, la Commission des finances publiques a déposé son rapport suite aux auditions en commission parlementaire des 2 et 3 février derniers. Après avoir entendu différentes associations de retraités, dont l'ADR et les centrales syndicales, la Commission a décidé à l'unanimité de recommander la création d'un **comité sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation des rentes de retraite sous la responsabilité de la CARRA.**

Cette décision est un premier pas dans la bonne direction.

LA VRAIE BATAILLE VIENT DE COMMENCER

Nous devons maintenant resserrer les rangs au sein de l'ADR pour que notre point de vue soit pris en compte.

Nous devons nous rappeler que nous sommes la seule association de retraités qui demande, sans détour, la pleine indexation pour les années de 1982 à **aujourd'hui**. Nous devons contrer ceux qui demandent la demi-indexation, les centrales syndicales qui s'opposent à la présence des retraités dans le dossier ainsi que le gouvernement qui tentera de faire objection à nos revendications.

Malgré tout, forts de votre appui, forts de vos efforts de recrutement et forts de la qualité de nos arguments, nous

mettons le train en marche vers l'objectif que nous recherchons : la pleine indexation de nos rentes de retraite.

Le comité consultatif, c'est un outil dont il faut se servir. Nous aurons la possibilité de démontrer que le point de vue de la très large majorité des retraités est en faveur de la pleine indexation, ce n'est pas de la frime.

Les faits

- Il y a deux ans, le gouvernement a créé un comité de travail sur l'évaluation des coûts de l'indexation des rentes de retraite (CTÉCIRR).
- au printemps 2009, la Commission des finances publiques a entendu la présentation du rapport de ce comité,
- dès le printemps 2009, l'ADR a demandé d'être entendue par cette Commission,
- depuis le printemps 2009, de façon régulière, vous avez fait pression auprès des députés pour que nous soyons présents à cette commission parlementaire,
- le 2 février 2010, à la Commission des finances publiques, l'ADR a démontré que la pleine indexation, c'est une revendication qui se défend avec crédibilité, dans l'honneur et dans le respect de la volonté de la majorité des retraités,
- le 10 mai 2010, après coordination avec d'autres

- associations de retraités, l'ADR a demandé qu'une table de travail soit formée, à parité avec le gouvernement, des représentants des associations de retraités entendus en commission parlementaire le 2 février, l'AREQ, l'AQRP, le RRAME et l'ADR pour trouver des solutions à notre dossier de l'indexation des rentes des retraités de l'État,
- depuis le 10 mai, comme à l'habitude, vous avez été nombreux à appuyer cette démarche auprès des députés,
 - le 16 mai 2010, l'ADR a rencontré le président de cette Commission, le député Alain Paquet pour soutenir cette demande de table de travail.
 - Le 8 juin 2010, la Commission des finances publiques a recommandé la création de cette table de travail.

Ne pas se laisser enfarger par les obstacles

- **L'entente entre les syndicats et le gouvernement**

La nouvelle entente entre le gouvernement et les centrales syndicales sur les régimes de retraite n'est pour nous qu'une partie de l'équation. Les retraités ont droit à la gestion de leurs avoirs. Nous exercerons ce droit en exigeant d'être présents sur le comité sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation des rentes de retraite. Nous exigerons le remboursement de notre part des surplus qui furent utilisés par les actifs pour diminuer leur taux de cotisation. Nous proposerons des mécanismes de remboursement de ce qui nous est dû.

- **L'état de l'économie au Québec**

Lorsque nous revendiquons nos droits, les objecteurs nous disent que la situation économique actuelle ne permet pas les correctifs que nous demandons. Voyons ce qu'il en est :

Selon le bureau du Premier Ministre du Québec, le Québec s'en tire mieux qu'ailleurs :

Le Québec a **récupéré tous les emplois perdus pendant la crise, soit plus de 119 %**, comparativement à l'Ontario qui en a récupéré 64 %, le Canada, 74 % et les États-Unis, 11 %.

Malgré la récession, une première depuis 30 ans, **le taux de chômage au Québec, 8,0 %, est inférieur** à celui de l'Ontario, 8,9 %, du Canada, 8,1 % et des États-Unis, 9,7%.

Le **plus petit déficit qu'ailleurs en 2010-2011 par rapport au PIB** : Québec, 1,4 % du PIB, Ontario, 3,3 % du PIB, Canada, 3,1 % du PIB, les États-Unis, 10,6 % du PIB, l'Europe, 6,6 % du PIB et la moyenne de l'OCDE, 7,8 % du PIB.

Les bonnes statistiques ne peuvent pas servir qu'à des fins électorales, elles doivent aussi servir à supporter notre revendication.

Qui paient les rentes de retraite?

Selon une recherche effectuée par la société internationale *Investissements Russell*, l'une des firmes de services d'investissement les plus importantes au monde, jusqu'à 60 % des revenus de placement peuvent être obtenus après la prise de la retraite.

La Société Russell répartit les revenus comme suit :

- **10 % proviennent des cotisations versées au fonds de retraite**
- **30 % proviennent des rendements et de la plus value du fonds avant la retraite**
- **60 % proviennent des rendements et de la plus value du fonds durant la retraite.**

Donc, les retraités ne sont pas à la charge des travailleurs, appelés les actifs, mais à leur propre charge. Je ne comprends pas pourquoi le mythe persiste voulant que ce soit les actifs qui paient les rentes des retraités. À moins que je me trompe, les actifs cotisent aujourd'hui pour leur retraite de demain, tout comme nous avons cotisé dans le passé pour notre retraite d'aujourd'hui.

Quelle est l'opinion des citoyens au sujet du paiement des rentes de retraite, appelées à tort « pensions » ?

Le sondage réalisé par la firme *Harris/Decima*¹ a démontré qu'environ une personne sur deux pense que les retraités n'ont pas contribué assez pour couvrir leur rente. Ces personnes ne prennent probablement pas en compte la croissance de leur fonds. Il y a même des personnes retraitées qui pensent que c'est le gouvernement qui paie l'entièreté de leur rente.



**Par Rosaire Quévillon
Vice-président**

Suite à la page 7...

LA BALANCE DU POUVOIR : AUX RETRAITÉS DE PRENDRE LEUR PLACE



Par Gilles Presseault

Députés sur la corde raide

Dans le dernier *Le démocrate à la retraite*, je signalais qu'entre deux élections, le vote exprimé par les 55 ans et plus avait grimpé de 37,6 % à 51,4 % pour le PLQ et de 29,4 % à 34,9 % pour le Parti québécois¹. Il s'agit là d'une donnée extrêmement importante que tous les députés doivent bien connaître. Par ailleurs, en consultant le site du *Directeur général des Élections du Québec*, j'ai identifié 33 comtés ayant autour de 2000 voix et moins d'écart. De ces 33 comtés, environ la moitié avait moins de 1000 voix d'écart. Ce sont certainement des comtés à statut pour le moins précaire, pour chacun des partis.

Ça ne prendrait que 50 % de ces voix, plus la vôtre, pour mettre plus d'un député au chômage. Les retraités peuvent faire pencher la balance du pouvoir en faveur des candidats qui s'engagent à assurer le maintien du pouvoir d'achat des retraités. On le sait, notre problème origine d'une mauvaise décision politique prise en 1982 et il trouvera forcément sa solution dans une décision politique prise à l'Assemblée nationale.

Une force électorale très sérieuse

On l'a vu plus haut, *notre poids relatif grandit au niveau de l'électorat*. Le vieillissement de la population va même accroître ces pourcentages. Quatre autres facteurs (identifiés dans l'étude de *Bélanger et Nadeau*) invitent plus d'un député et tout gouvernement en place ou en puissance à s'inquiéter de notre « vote gris ». Soulignons à nos élus que :

- **Une baisse d'intensité du débat sur l'avenir politique du Québec...** laisse plus de place pour des débats sur des enjeux tels la détérioration du pouvoir d'achat des retraités;
- **Une désaffection du processus électoral plus marqué chez les jeunes...** accorde un poids relatif plus grand pour les 55 ans et plus;
- **L'absence d'un véritable transfert massif des insatisfaits du PLQ et du PQ vers les nouveaux partis...** peut inciter ces deux principaux partis à nous courtiser davantage;
- **L'absence de leader charismatique dans chaque parti...** empêche d'aimer le vote des électeurs.

Ces cinq facteurs font qu'à la prochaine élection, les retraités pourraient cette fois voter selon leurs intérêts très personnels, dont celui du retour de la pleine indexation. Que nos représentants et leur parti se le rappellent.

Un retraité « tanné » vaut bien 15 votes!

Il n'est plus question pour un retraité de se sentir tout petit devant les « machines » électorales. Les organisateurs politiques dans chaque comté savent comment se gagne et se perd une élection. Faites le calcul : un retraité « tanné » de constater l'érosion de son pouvoir d'achat année après année va demander, de façon exceptionnelle lors de la prochaine élection, à son ou à sa conjointe, à ses deux enfants et à leurs conjoints (total de cinq votes plus le sien) de voter pour le candidat qui appuie le retour de la pleine indexation; il va faire de même auprès de trois ou quatre couples parmi ses meilleurs amis (disons cinq votes); sans oublier quelques-uns de ses bons voisins (disons quatre votes). Et voilà un total de 15 votes qu'un organisateur politique comprend bien!

Ainsi, les élus ont avantage à accueillir favorablement les revendications raisonnables et réalistes des retraités. C'est connu, les membres de l'ADR sont parmi les plus militants au Québec. Une organisation, telle l'ADR, peut mobiliser de façon stratégique le nombre requis d'électeurs dans des comtés « reversables » pour faire basculer un gouvernement, ou en faire élire un favorable au « pouvoir gris » que représentent les retraités.

Où sont ces comtés, dites-vous?

Rappelons que 33 comtés ont autour de 2000 voix et moins d'écart. Mais, 16 d'entre eux sont encore plus sur la corde raide, puisque moins de 1000 votes séparent le député actuel de son plus proche rival! Le vote stratégique des retraités pourrait donc mettre plus d'un député au chômage.

Pour être plus précis, les 16 comtés qui pourraient être sous très haute surveillance de la part des retraités sont Abitibi-Est (PLQ 515); Beauce-Sud (PLQ 570); Châteauguay (PLQ 495); Drummond (PQ 615); Dubuc (PLQ 424); Groulx (PQ 403); Iles-de-la-Madeleine (PLQ 316); La Peltrie (ADQ 436); Mercier (QS 810); Nicolet-Yamaska (PQ 175); Saint-Hyacinthe (PQ 213); Saint-Jean (PQ 914); Saint-Maurice (PQ 653); Schefford (ADQ 70); Trois-Rivières (PLQ 960) et Vanier (PLQ 469).

« Gratter le bobo »

Il y a une vingtaine d'autres députés à l'Assemblée nationale qui sont dans des situations presque aussi fragiles. Les militants de l'ADR et nos organisations locales sont invités à leur faire un petit signe. Une chose que les députés savent de l'ADR, c'est que nous ne cesserons jamais de « gratter le bobo », tant qu'on ne nous rendra pas justice et qu'on ne nous rendra pas notre pouvoir d'achat!

¹BÉLANGER, Éric & NADEAU, Richard (2009). Le comportement électoral des Québécois. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 176 p. (annexes, biblio.). Pp. 67 & 109.

Qui paient les rentes de retraite? (suite de la page 5)

Lorsqu'il y a un fonds commun, comme c'est le cas pour les retraités des fonctions publique et parapublique, les plus values servent à tous les cotisants actifs et retraités. Les actuaires ont prévu dans leurs calculs la durée de vie moyenne des gens à la retraite qui est actuellement de l'ordre de vingt-deux ans. Les retraités qui resteront plus de vingt-deux ans à la retraite recevront peut-être plus que leurs contributions et la plus value de celles-ci. Cependant, les personnes qui décèdent avant d'atteindre l'âge de la retraite ou très peu après le début laissent dans le fonds commun d'importants montants qui progresseront rapidement.

Rosaire Quévillon, vice-président de l'ADR
2010-06-21

NOUVELLES DES SECTEURS

SECTEUR GRANBY

À l'aube d'une nouvelle saison, c'est sous les auspices de la Force de la vie que notre secteur reprend ses activités. Le 22 septembre un déjeuner-rencontre présidé par notre président, Rodrigue Dubé, assisté de la vice-présidente, Aline Couillard, lancera la nouvelle saison. Pour les autres déjeuners-rencontres, les dates à retenir sont : les 24 novembre, 26 janvier et 30 mars prochains.

Il nous faut ici souligner la constance et le travail des membres du C. A. grâce à qui notre secteur vit et se développe. Un merci tout particulier à Huguette Beauregard, France Carrier, Salim Gabriel, André Ménard, Réjean Normandin et Hertel Saint-Hilaire.

Également, nous pouvons compter sur l'appui des députés de notre région : messieurs François Bonnardel et Pierre Paradis et nous leur disons toute notre reconnaissance.

Par Louise Racine
Présidente, section Granby



À tous nos membres et supporteurs, nous vous invitons à venir en grand nombre à nos rencontres qui seront encore tout aussi dynamiques que divertissantes et informatives.

Découvrez avec nous, tout au cours de l'année qui vient, les preuves de la Force de la vie à travers les témoignages de nos conférenciers.

SECTEUR ST-HYACINTHE

Le président de l'ADR en conférence à St-Hyacinthe

Au printemps, nous avons organisé une conférence donnée par le président de l'ADR, Rodrigue Dubé, sur le dossier de l'indexation. Plus de cent personnes, membres et non-membres de l'ADR du secteur St-Hyacinthe, se sont présentées à cette activité. Le conférencier a d'abord tracé le portrait du dossier de l'indexation tel que présenté précédemment à la commission parlementaire. La présentation a été suivie d'une longue période de questions, témoignage de l'intérêt non seulement de nos membres, mais aussi des non-membres pour ce dossier.

Notre poète, Guy Desruisseaux, fit chanter nos membres en chœur

Par la suite les participants ont chanté en chœur et avec cœur <Jamais je ne l'oublierai> sur des paroles et de la musique de Guy Desruisseaux, un de nos membres qui avait aussi composé <Les retraités malades de la désindexation>, parodie d'une fable de Jean de La Fontaine. On peut lire les deux textes sur le site Web de l'ADR, à l'onglet bulletin du printemps du secteur St-Hyacinthe. Merci aux organisateurs de cette activité et à Rodrigue Dubé pour sa présentation.

Par Louis Lambert, Président,
Secteur St-Hyacinthe



Nos activités se continuent

En été

Les sorties hebdomadaires de marche et de vélo sont toujours populaires. Près de trente de nos membres ont aussi participé à une sortie de deux jours au Lac Etchemin. À la fin de juin, nous avons pris part à une croisière Montréal-Québec.

En septembre

Notre traditionnelle épluchette de blé d'inde a relancé les activités d'automne.

Avant l'hiver

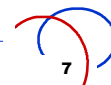
D'autres activités sont prévues avant l'hiver, dont la fête de la citrouille, une conférence et finalement notre traditionnel dîner de Noël.

**Si vous changez d'adresse postale ou électronique, S.V.P.,
veuillez nous en aviser :**

Michel Gilbert :

migil@maskatel.net ou

12 935, rue Yamaska, St-Hyacinthe (QC) J2T 1B7



NOUVELLES DES SECTEURS — SUITE

DES NOUVELLES DU SUD-OUEST MONTÉRÉGIE (SOM)



Par Gilbert Clément,
secrétaire

Le travail du SOM s'est concentré sur des visites aux députés de son secteur. Nous avons ensuite préparé notre troisième assemblée générale de l'automne prochain. Cette assemblée s'avère d'une grande importance puisque nous devons y combler les postes de quatre de nos administrateurs qui songent à ne pas renouveler leur mandat. Sur la photo, vous voyez le C. A. actuel qui demeure très actif.



Dans l'ordre habituel : Bernard Boyer, Roger Payant, Raoul Jacob, Roger Bourdages, Louise Dagenais, Viateur Sauvé, Pierre Thériault, et Gilbert Clément.

SECTEUR RIVE-SUD DE MONTRÉAL

Le secteur ADR Rive-Sud de Montréal comprend les MRC de Lajemmerais, Longueuil, et la Vallée du Richelieu. L'année 2010 a principalement servi à structurer le secteur.

Le conseil d'administration du secteur

Gaétan MORNEAU, vice-président; Mireille LEBEAU, vice-présidente; Huguette PORTUGAIS, secrétaire; Michel GAREAU, trésorier; et des administrateurs/trices : Raymond PARADIS, Françoise ST-GERMAIN, Louis GRAVEL et Micheline MAILLOUX forment le C. A. Jacques Thériault s'est joint à l'équipe comme membre du C. A. élargi.

La présidence du secteur

Nous tenons à souligner le travail accompli par Gilles DESAULNIERS qui a assumé durant une trop courte période, la présidence et qui a dû quitter en raison de maladie. Le soussigné assume la présidence par intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Par Gaétan Morneau, président par intérim
Secteur ADR Rive-Sud de Montréal



L'assemblée générale

L'ADR Rive-Sud tiendra sa troisième assemblée générale le 6 octobre (à 11h30, au Restaurant Mike's - 359, rue Lawrence, Greenfield Park) et adoptera alors son plan d'action pour l'année 2010-2011.



SECTEUR MONTRÉAL

Même si nous sommes un « jeune » C. A. de sept mois, en septembre les activités s'enchaînent :

- le 7 septembre, déjeuner et réunion du C. A.,
- le 13 septembre, premier tournoi de golf de l'ADR, au Continental, à Sainte-Victoire-de-Sorel,
- le 21 septembre, rencontre-info, conférencier M. Rodrigue Dubé,
- à la mi-octobre, assemblée générale annuelle; à l'ordre du jour : info, budget et élections.

Lise Desautels
Présidente du secteur Montréal



Objectifs :

- insister sur l'importance du recrutement pour former le front commun des retraités,
- planifier et organiser une rencontre-info dans l'ouest de Montréal.

Votre participation est nécessaire au succès de ces activités, merci d'être là.

ADR SECTEUR DU HAUT-RICHELIEU

Bonjour,

Nous avons tenu des rencontres à tous les troisièmes vendredis de chaque mois, sauf en décembre 2009, juillet et août 2010. Tous les membres et des aspirants membres étaient convoqués. Les sujets, généralement informatifs, étaient traités avec transparence. Il n'y eut qu'une réunion du C. A. de l'ADRHR.



Par Rosaire Quévillon,
président de l'ADRHR

Nous avons traité des dossiers indexation et des activités qui gravitent autour. Exemples :

- les pertes de la Caisse de dépôt et placement du Québec
- les provenances de notre fonds de retraite
- notre participation à la commission parlementaire sur les finances publiques du 2 février 2010
- l'envoi de courriels à tous les députés pour réclamer la réindexation de nos rentes de retraite
- des interventions auprès des députés de notre région pour demander leur support politique et financier
- des rencontres avec des instances administratives et politiques

- la collaboration au mémoire sur la réforme du droit des associations à but non lucratif
- des propositions de voyages touristiques et d'autres reliés à l'horticulture
- l'escompte de 25 % chez Bétonel et les prix avantageux pour les assurances auto-habitation chez SSQ assurances, etc.

Nous avons attiré l'attention sur les bénéfices financiers auxquels peuvent avoir accès les personnes retraitées : les **REER** et les **FERR**, le **CÉLI**, le **REÉÉ**, le **RÉA2**, le **SRG**, le **CIMD**, le **Crédit d'impôt** pour la condition physique des petits-enfants, **l'allocation-logement**, le **Fractionnement** du revenu de pension, la **Division de la rente RRQ** et la **Déclaration de revenus simplifiée ou préremplie**.

Priorités pour l'année 2010-2011 :

- Promouvoir la pleine indexation de nos rentes de retraite
- Recruter de nouveaux membres
- Informer les membres sur les avantages financiers et fiscaux
- Autres, selon les événements

SECTEUR LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRES

Par Gérard Cyr

L'ADR ÉTEND SES TENTACULES !

Laval-Laurentides-Lanaudière

L'année 2010 marque la mise sur pied d'un nouveau secteur soit celui de Laval, Laurentides, Lanaudière (ADR. L.L.L.). Un conseil d'administration⁽¹⁾ provisoire est à l'œuvre sur le territoire et celui-ci entend peaufiner son plan d'action pour la prochaine année 2010/11.

Certains objectifs sont identifiés

Les actions correspondantes notamment : la sensibilisation de la députation du secteur au problème de la non-indexation, le recrutement de nouveaux membres, la sensibilisation de la po-

pulation sur l'indexation des régimes de retraite, la détermination d'activités susceptibles de créer un impact sur les cotisants. Leur motivation à poursuivre une démarche stratégique pourrait faire débloquer une entente possible avec le gouvernement concernant la pleine indexation des rentes de retraite.

Le C. A. des L.L.L

Le secteur L.L.L. compte au sein de son C. A. provisoire des personnes motivées, sensibilisées à la cause et déterminées à poursuivre les objectifs de l'ADR, dont l'équité concernant la pleine indexation de nos rentes de retraite.

¹Gérard Cyr Président, Pierre Collin Secrétaire, Gisèle Bergeron Trésorière, Fernand Boulanger Vice-Président, Régis Échelard Administrateur et Jacques Tremblay Administrateur.



Si vous changez d'adresse postale ou électronique, S.V.P., veuillez nous en aviser :

Michel Gilbert :

migil@maskatel.net ou

12 935, rue Yamaska, St-Hyacinthe, Qc, J2T 1B7

La CARRA doit mettre à jour son calendrier et ajuster sa montre à l'année 2010



Par Rodrigue Dubé

Les rapports annuels de la CARRA

La CARRA a pris l'habitude de publier ses rapports annuels vers la fin juin de chaque année. Cette pratique découle sans doute des faibles moyens techniques et informatiques que la CARRA possédait à ses débuts. En 2010, la CARRA s'est dotée, au coût de plusieurs millions de dollars, d'un nouveau système informatique lui permettant de hisser ses performances de gestion à des niveaux comparables à ceux d'autres grandes institutions de son secteur d'activités.

En Ontario, par exemple, Teachers (le fonds de retraite des enseignants) et Hoops (le fonds de retraite du milieu hospitalier) produisent leur rapport dès le mois de janvier de chaque année. Au Québec, la CARRA doit attendre le rapport annuel officiel de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) qui sort généralement à la mi-février. Pour être

comparable à l'Ontario, la CARRA devrait publier son rapport annuel au maximum le 15 de mars de chaque année.

Les évaluations actuarielles de la CARRA

La CARRA a pris la mauvaise habitude de publier ses évaluations actuarielles près de deux ans après la date prévue par la loi. À titre d'exemple, les évaluations actuarielles du 31 décembre 2002 furent déposées le 15 octobre 2004, celles du 31

décembre 2005 furent déposées le 15 octobre 2007, celles du 31 décembre 2008 ne sont pas encore déposées.

« C'est comme si la permission de débrancher la victime du respirateur artificiel était demandée lorsque le cadavre est déjà en décomposition... »

Tout d'abord, toute évaluation actuarielle prévue pour une année devrait être déposée avant le 15 juin de l'année pour laquelle elle est prévue et non pas le 31 décembre et encore moins deux ans après le fait. Pour que cette situation change, il suffit d'y mettre la volonté administrative et politique.

Il ne faut pas se leurrer, le Conseil du trésor et le gouvernement ont des rapports périodiques de la part de leurs représentants bien avant que ne soient connus les résultats de ces évaluations. Avec le système à retardement en place, quand vient le temps de prendre des décisions nous concernant, le gouvernement a toutes les longueurs d'avance sur les administrés. C'est comme si la permission de débrancher la victime du respirateur artificiel était demandée lorsque le cadavre est déjà en décomposition.

Hoops et Teachers, en Ontario, publient leurs évaluations actuarielles aux trois ans et surtout, la même année pour laquelle elles sont requises. Même plus, ces institutions peuvent en produire annuellement si requis. La CARRA est capable de rejoindre les ligues majeures des administrateurs compétents. Il s'agit, là encore, que les décisions politiques et administratives soient prises en conséquence.

Soyons confiants

Avec tout ce que nous entendons au sujet de la gestion de la CAISSE DE DÉPÔT DU QUÉBEC et ses pertes, nous pouvons être perplexes concernant l'objectif principal de l'A.D.R. : rétablir la pleine indexation pour tous les retraités de la fonction publique et parapublique.

Mais, est-ce une raison pour lâcher prise? Pour baisser les bras et abandonner? Pendant toute notre vie de travailleurs, nous nous sommes battus pour obtenir des conditions de travail adéquates. Malgré certaines embûches, nous avons réussi à obtenir des gains importants pour nos principales demandes. Nous étions jeunes et nous étions convaincus de la justesse de nos revendications. Notre ténacité nous a récompensés.

Aujourd'hui, nous avançons en âge et nous sommes encore en train de nous battre pour obtenir justice, soit le rétablissement de la pleine indexation. Nous devons être encore plus unis pour obtenir gain de cause. Il y a des personnes qui se dévouent

pour une cause qui, à mon humble avis, est noble et juste. La pleine indexation peut nous éviter de vivre dans la pauvreté dans un avenir à plus ou moins long terme. Au cours de notre vie, nous n'avons pas abandonné ceux et celles qui travaillaient pour nous. Aujourd'hui, à cause de notre âge, devons-nous laisser tomber ceux et celles qui travaillent pour nous?

Si nous croyons à la cause, peu importe les difficultés et les obstacles, unissons-nous pour atteindre l'objectif principal de l'Association démocratique des Retraités (ADR) et soyons patients et tenaces. Nos dirigeants politiques ont le don d'étirer les dossiers. Prenez l'exemple du dossier des orphelins de Duplessis. Il a fallu dix ans avant qu'il y ait un dénouement. Soyons nombreux à appuyer les dirigeants de l'A.D.R. et ayons foi en la possibilité d'une victoire. Soyons confiants et unis.



Par Eugène Bazinet, C. A. secteur Montréal

LA DÉMOCRATIE DANS LES ORGANISATIONS

URGENCE D'UN PROJET DE LOI



Par Rodrigue Dubé

À plusieurs reprises dans nos communications par courrier électronique ou par le journal **Le Démocrate à la retraite** nous vous avons parlé d'un projet de loi visant à implanter la démocratie dans les organisations à but non lucratif.

Représentations devant le ministre des Finances

De plus, nous sommes intervenus plusieurs fois auprès du bureau du ministre responsable de ce dossier pour promouvoir notre dossier et pour nous informer de son évolution.

Non respect des décisions des assemblées générales et évictions de militants

Ce dossier constitue, depuis la fondation de l'ADR, le deuxième dossier prioritaire. Si des dirigeants d'autres associations de retraités avaient respecté les orientations de leur congrès ou de leur assemblée générale, l'ADR n'aurait pas eu besoin de naître. Il faut se rappeler, entre autres, qu'en 2005, l'AQRP a évincé huit de ses membres parce qu'ils avaient fait voter par l'assemblée générale que la pleine indexation soit la priorité de cette organisation et qu'ils avaient milité en faveur du respect de cette résolution.

La loi sur les compagnies permet deux types d'incorporation

La loi sur les compagnies comporte deux grands types d'incorporation soit celle pour les entreprises commerciales et l'autre pour les organismes sans but lucratif.

Les pouvoirs des conseils d'administration sous la loi actuelle

Ce sont, de façon générale, les règles de droit commerciales qui s'appliquent à tous, entreprises commerciales et organismes sans but lucratif. Mais ces règles, dites « commerciales », n'ont pas du tout leur place pour des organismes sans but lucratif comme vous et moi les connaissons habituellement dans nos milieux communautaires ou sociaux. Pour preuve, tenez-vous bien :

- le conseil d'administration peut changer les règlements généraux de la compagnie à tout moment et les appliquer immédiatement sans attendre l'approbation de l'assemblée générale.
- même plus, si l'assemblée générale révoquait un règlement, le conseil d'administration pourrait se réunir immédiatement après l'assemblée générale et remettre ce règlement en vigueur pour la prochaine année.

Les engagements passés du ministère des Finances

Le ministère des Finances nous avait promis qu'un projet de loi serait déposé à l'automne 2009 pour modifier de façon fondamentale les règles régissant les organismes à but non lucratif. Au cours de l'automne 2009, le dépôt du projet de loi fut reporté au printemps 2010, mais rien n'a été fait.

Nouvelles démarches de l'ADR auprès du ministère des Finances et nouveaux engagements

En juillet 2010, nous avons recontacté le ministère des Finances pour connaître ses intentions pour l'automne 2010. Voici sa réponse :

- le ministère entend présenter son projet de loi au Ministre au cours du mois de septembre,
- le projet de loi, en toute probabilité, sera déposé à l'Assemblée nationale vers la fin novembre,
- une commission parlementaire pourrait être convoquée au cours du printemps 2011 pour entendre les groupes intéressés par cette réforme,
- les dernières modifications au projet de loi et son adoption suivront,

L'ADR souhaite que cette fois-ci soit la bonne peu importe les remaniements ministériels. La jungle sauvage dans laquelle vivent plusieurs organismes sans but lucratif et les abus antidémocratiques que l'on observe doivent cesser sans autre délai.

Membres du conseil d'administration élargi de l'ADR en septembre 2010 :

Président :	Rodrigue Dubé	1^{re} vice-présidente :	Aline Couillard
2^e vice-président :	Rosaire Quévillon	Secrétaire :	Ronald Carré
Trésorier :	Michel Gilbert	Administrateur no 1 :	Normand Massé
Administrateur no 2 :	Régis Échelard	Administrateur no 3 :	Louise Racine
Administrateur no 4 :	Michel J. Gareau	Administrateur no 5 :	Robert Lapierre
Administrateur no 6 :	Gilles Presseault		



CA élargi :	Rémi Beaulieu
CA élargi :	André Bourget
CA élargi :	Gilbert Clément
CA élargi :	Gérard Cyr
CA élargi :	Lise Desautels
CA élargi :	Marie-Thérèse Échelard
CA élargi :	Mireille Lebeau
CA élargi :	Gaëtan Morneau
CA élargi :	Michel Sawyer



SSQ Assurances
générales
Les valeurs à la bonne place



J'ai l'assurance... et vous?



PRIVILÈGES EXCLUSIFS AUX GROUPES



L'Association démocratique des retraités (ADR), a négocié un programme de groupe pour vos assurances auto et habitation.

Profitez de multiples avantages dont le plan de protection **Bien protégé** qui inclut l'assistance routière 24h offert sans frais supplémentaires*.

Economisez!
NOUS PAYONS
LA TAXE

Demandez une soumission d'assurance

1 866 **SSQ** AUTO
7 7 7 2 8 8 6

OU

SSQ auto.com

*Sur les nouveaux contrats d'assurance. *Certaines conditions et limitations s'appliquent.

Une maison de confiance



« Depuis 1940,
la population de la région
maskoutaine peut compter
sur Ubald Lalime »

Vous désirez des renseignements
sur les préarrangements funéraires?

Un de nos conseillers
sera disponible pour vous donner
toute l'information nécessaire.

Anthony Marcil, *Conseiller aux familles*

COMPLEXE FUNÉRAIRE

U^L Ubald Lalime

450 774-6417

Présent sur le grand territoire de Saint-Hyacinthe

YVON MARCIL, président

SIÈGE SOCIAL ET SALONS: 900, ave Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe

SUCCURSALES: 2775, avenue Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe

1167, rue Principale, Saint-Dominique

13695, av de l'Église, Saint-Hyacinthe (secteur Sainte-Rosalie)

1166, rue Saint-André, Acton Vale

MAUSOLÉE: 1325, rue Girouard Est, Saint-Hyacinthe

www.ubaldlalime.com

**Responsables
et éditeurs du journal :**
Rémi Beaulieu
et Gilles Presseault



Correcteurs d'épreuves :
Aline Couillard
et Gilbert Clément

Rémi Beaulieu

Gilles Presseault

Montage et impression :
Fédération des familles souches du Québec

LE DÉMOCRATE à la retraite

Journal de l'Association démocratique des retraités

372, rue Jean-Désy
Boucherville (Québec) J4B 2B2

www.adr-quebec.org

Si vous changez d'adresse postale
ou électronique, S.V.P.,
veuillez nous en aviser :

Michel Gilbert :

migil@maskatel.net ou

12 935, rue Yamaska

St-Hyacinthe (QC) J2T 1B7

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :

Fédération des familles souches du Québec

C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy

Québec (QC) G1V 4C6

IMPRIMÉ — PRINTED PAPER SURFACE

02178622